



AVIS AUX MEMBRES

N° 2010 - 119
3 décembre 2010

LISTE DES FRAIS 2011 DE CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Vous trouverez ci-joint la Liste des frais 2011 de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Veuillez noter que la CDCC a procédé à l'ajout des frais de compensation applicables aux opérations sur titres à revenu fixe. Les frais applicables aux opérations sur titres à revenu fixe sont prévus aux sections 2 et 3 de la Liste des frais 2011.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Martin Gendron, Responsable Finance au (514) 871-7895.

Glenn Goucher
Premier vice-président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King ouest, 5 ^{ème} étage	3 ^{ème} étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545
Télc. : 416-367-2473	Télc. : 514-871-3530

www.cdcc.ca



Liste des frais 2011

**Entrée en vigueur
le 1^{er} janvier 2011**

**FRAIS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS**

1. Frais de compensation par contrat, par côté - Options et contrats à terme

Frais 2011

1.1	Client
1.2	Membre
1.3	Mainteneur de marché - options seulement
1.4	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme
1.5	Frais minimum / par mois

0,20 \$
0,10 \$
0,10 \$
0,10 \$
500 \$

**2. Frais de compensation quotidien par côté - Opérations sur titres à revenu fixe *
(Teneur de l'opération initiale soumise)**

2.1	Au jour le jour - Pensions sur titres
2.2	2 à 7 jours - Pensions sur titres
2.3	8 jours et plus - Pensions sur titres
2.4	Frais minimum / par mois

0.00175 % (ou 0.175 point de base)
0.00150 % (ou 0.150 point de base)
0.00125 % (ou 0.125 point de base)
5 000 \$

* En sus des frais de compensation, la CDCC recouvrera tous frais de règlement qu'elle aura contractés au cours d'activités de règlement à la CDS de ses membres compensateurs. Une fois par mois, la CDCC récupérera ces frais au prorata du volume, auprès des membres compensateurs soumettant des opérations sur titres à revenu fixe à la CDCC.

3. Accord de partage des revenus basé sur les volumes annuels compensés de pensions sur titres - Volumes compensés (en millions de dollars de valeur négociée totale en pensions sur titres) **

Part de revenus retournée aux membres compensateurs.

3.1	Bande 1: moins de 5,000,000
3.2	Bande 2: entre 5 000 000 et 9 999 999
3.3	Bande 3: 9 999 999 et plus

0.00%
20.00%
40.00%

** L' accord de partage des revenus est basé sur le total des volumes annuels compensés à la CDCC. La part de revenus retournée aux membres compensateurs est calculée en appliquant le pourcentage applicable aux revenus de la CDCC générés par les frais de compensation des opération sur titres à revenu fixe répartie entre les membres compensateurs au prorata des volumes compensés par chaque membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe et payée au début de l'année civile qui suit (en arrière).

4. Frais de compensation par contrat par côté - Instruments dérivés hors cote («Converge»)

4.1	Client
4.2	Membre

0,70 \$
0,30 \$

5. Frais de compensation par contrat, par côté - Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e)

5.1	Client
5.2	Membre
5.3	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme

2,50 \$
2,50 \$
1,25 \$

**FRAIS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS**

6. Frais de levée par contrat - Options

Frais 2011

6.1	Client
6.2	Membre
6.3	Mainteneur de marché
6.4	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme

0,37 \$
0,37 \$
0,37 \$
0,37 \$

7. Frais de livraison par contrat - Contrats à terme

7.1	Client
7.2	Membre
7.3	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme

0,37 \$
0,37 \$
0,37 \$

8. Frais de transfert de position par contrat, par côté

8.1	Client
8.2	Membre
8.3	Mainteneur de marché
8.4	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme

0,05 \$
0,05 \$
0,05 \$
0,05 \$

9. Service de données ***

9.1	Registre des opérations - par mois
9.2	Fichier Info Séries - Membre - par mois
9.3	Fichier Info Séries - Non-membre - par mois
9.4	Accès VPN - par connexion
9.5	Accès VPN - direct
9.6	Console de consultation en ligne des sous-comptes d'un membre
	9.6.1 Par mois - 9 usagers et moins
	9.6.2 Par mois - 10 usagers et plus

500 \$
500 \$
900 \$
29,95 \$
29,95 \$
129 \$
99 \$

*** Des rabais de volume sont disponibles pour les membres seulement en fonction du nombre de fichiers produits chaque mois. Les frais mensuels sont : premier fichier 500 \$, deuxième fichier 450 \$, troisième fichier 400 \$, pas de frais pour les fichiers suppl

10. Timbres d'autorisation

60 \$

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Tout document relatif à la facturation (facture, relevé de transactions, etc.) doit être vérifié sans délai. La CDCC doit être avisée par écrit de toute erreur ou omission dans les trente (30) jours suivant la date dudit document.
2. Toutes taxes locales, provinciales, d'état ou fédérales, d'affaires, d'accise sur la propriété ou autres taxes gouvernementales seront ajoutées, le cas échéant, aux frais mentionnés ci-hauts selon les services offerts.